



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 3 AVRIL 2019, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME SUZANNE THÉBERGE, MAIRESSE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : la mairesse Suzanne Théberge et les conseillers, Michel Cliche, Gaétan St-Jean et Chantal Mélançon.

Sont aussi présentes; la directrice générale, Manon Pouliot et la directrice générale adjointe, Marilyn Brulotte.

Absents : Nicole Therrien, Nancy Gosselin et Jean-Marc Bélanger

À l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente, Suzanne Théberge, à 19h00.

2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Cliche appuyé par le conseiller Gaétan St-Jean et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la présidente, Suzanne Théberge.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2019-03-06
4. Suivis aux procès-verbaux ;
5. Trésorerie ;
6. Correspondance ;
7. Dossiers des conseillers ;
8. Employé de voirie;
9. Formation travaux infrastructures : pour optimiser la gestion des projets;
10. Soumission luminaires salle;
11. Représentant désigné biblio;
12. Ordre priorités FDT;
13. Autorisation agente de développement;
14. Abat-poussière;
15. Demande de subvention du comité des Sports;
16. Ménage printanier/collecte d'encombrants;
17. Appel d'offres réfection toiture édifice multiservice;
18. Inscription Camping Québec ;
19. Refonte des règlements d'urbanisme;
20. Projet de développement lot 4 048 985;
21. Entente intermunicipale inspecteur;
22. Dommages période hivernale;
23. Vente pour taxes;
24. Demande chemin de la plage Trudel;
25. PAARM 2019-2020;
26. Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux;

2019-04-01



Procès-verbal du Conseil de Clerval

N° de résolution
ou annotation

27. Appui pour le contrôle du myriophylle en épi;
28. Renouvellement adhésion loisir et sport;
29. Protection contre les cyberrisques;
30. Changement séance conseil mai;
31. Période de questions ;
32. Levée de l'assemblée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2019-03-06

2019-04-02

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Cliche, appuyé par la conseillère Chantal Mélançon et résolu que le procès-verbal de la séance du 6 mars 2019 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

4. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX

Aucun suivi

5. TRÉSORERIE

2019-04-03

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Mélançon, appuyé par le conseiller Michel Cliche et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de **64 618.41\$** soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

7. DOSSIERS DES CONSEILLERS

Le conseiller Michel Cliche a rencontré Pascal Houle pour le suivi des travaux sur les lots épars.

La conseillère Chantal Mélançon fait un petit suivi de la rencontre du comité de développement et propose qu'on fasse plus de promotion pour la location du casse-croûte.

8. EMPLOYÉ DE VOIRIE

2019-04-04

Il est proposé par Michel Cliche, appuyé par Chantal Mélançon, d'embaucher Martin Roy aux conditions déposées à son dossier.

Adoptée

9. FORMATION TRAVAUX INFRASTRUCTURES : POUR OPTIMISER LA GESTION DES PROJETS

2019-04-05

Il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Michel Cliche, d'inscrire Manon Pouliot à la formation *Travaux d'infrastructures : conseils pour optimiser la gestion de vos projets*, donnée par l'ADMQ le 8 mai, à Rouyn-Noranda, au coût de 316\$ (taxes en sus).

Adoptée



Procès-verbal du Conseil de Clerval

N° de résolution
ou annotation

2019-04-06

10. SOUMISSION LUMINAIRES SALLE

Il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Michel Cliche, d'accepter la soumission de Bédard et Bédard au coût de 2065 \$ avant taxes, pour effectuer le remplacement des luminaires de la salle municipale, ainsi que la sentinelle extérieure.

Adoptée

2019-04-07

11. REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ BIBLIO

Il est proposé par Michel Cliche, appuyé par Gaétan St-Jean, de nommer Suzanne Théberge comme représentante désignée du conseil municipal, au sein de la bibliothèque, en remplacement de Chantal Mélançon, qui restera tout de même bénévole au sein du comité.

Adoptée

2019-04-08-01

12. ORDRE PRIORITÉS FDT

a) Il Est proposé par Gaétan St-Jean appuyé par Chantal Mélançon que le projet **stationnement pour pêcheurs et plaisanciers** soit la priorité numéro 1 de la Municipalité pour le Fonds de développement des territoires et autorise Suzanne Théberge à signer au nom de la Municipalité tous les documents afférant à ce projet.

Adoptée

2019-04-08-02

b) Il est proposé par Chantal Mélançon appuyé par Michel Cliche que le **projet de sculpture monumentale** sur le territoire de l'île Nepawa soit la priorité numéro 2 de la Municipalité pour le Fonds de développement des territoires et autorisé Danielle Courteau à signer au nom de la Municipalité tous les documents afférant à ce projet.

Adoptée

2019-04-09

13. AUTORISATION AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par Michel Cliche appuyé par Chantal Mélançon d'autoriser Julie Mainville à travailler sur le projet de sculpture monumentale de l'île Nepawa avec le comité des sports.

Adoptée

2019-04-10

14. ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Michel Cliche, de procéder à la commande de 67 000 litres de calcium liquide pour 1 épandage seulement, au coût de 0,3890\$/litre chez Somavrac (Marcel Baril).

Adoptée

2019-04-11

15. DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITÉ DES SPORTS

Attendu que le comité des Sports travaille actuellement sur un projet de sculpture monumentale sur le territoire de l'Île Nepawa;

Attendu que le comité des Sports désire représenter l'arrivée des madelinots avec une sculpture située sur le terrain de la salle communautaire;

Attendu que le comité des Sports est autorisé par la municipalité à utiliser une partie de son enveloppe disponible au Fonds de développement des territoires;



Procès-verbal du Conseil de Clerval

N° de résolution
ou annotation

Attendu que la municipalité donne un montant de subvention annuellement au comité des Sports;

En conséquence, il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Michel Cliche, que la municipalité soutienne le projet en permettant au comité des Sports de prendre une partie de l'enveloppe municipale au FDT (6 000\$) et conclue qu'il n'y aura pas de subvention additionnelle de la part de la municipalité.

Adoptée

16. MÉNAGE PRINTANIER/COLLECTE D'ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants aura lieu le vendredi 24 mai pour tous les secteurs de la municipalité.

17. APPEL D'OFFRES RÉFECTION TOITURE ÉDIFICE MULTISERVICE

2019-04-12

Attendu que les travaux de réfection de la toiture de l'édifice multiservice sont subventionnés en partie avec une subvention du FARR;

Attendu que des fonds sont encore disponibles dans l'emprunt municipal pour la réfection de l'édifice;

Il est proposé par Michel Cliche, appuyé par Chantal Mélançon, d'autoriser la directrice générale à procéder à l'appel d'offre par invitation pour la réfection de la toiture de l'édifice multiservice en tôle, ainsi qu'à l'installation de gouttières et de descentes de dalles.

Adoptée

18. INSCRIPTION CAMPING QUÉBEC

2019-04-13

Il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Michel Cliche, d'autoriser Manon Pouliot à faire une demande d'attestation de classification touristique pour l'aire d'accueil situé au Soleil Couchant.

Adoptée

19. REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

2019-04-14

Attendu que suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest, la municipalité de Clerval doit effectuer la concordance de ses règlements d'urbanisme;

Attendu que nous devons procéder à la refonte complète de nos règlements d'urbanisme avant juin 2021;

Attendu que nous avons procédé à un appel de soumission sur invitation pour ce travail;

En conséquence, il est proposé par Michel Cliche appuyé par Gaétan St-Jean d'accepter l'offre de service de M. André Labbé au montant de 9600\$ avant taxes pour la rédaction du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Municipalité de Clerval.

Adoptée

20. PROJET DE DÉVELOPPEMENT LOT 4 048 985

2019-04-15

Considérant que la municipalité a reçu une demande afin de permettre un projet de développement de résidences ou chalets sur le lot 4 048 985 du rang 8 canton Roquemaure en bordure du Lac Abitibi;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Considérant que le projet se situe en zone agricole permanente selon la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles;

Considérant que le projet à l'étude coïncide avec une zone désignée « affectation Agricole dynamique » au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest;

Considérant que depuis plusieurs années, la demande et le développement de la municipalité s'effectuent principalement en bordure du lac Abitibi;

Considérant qu'il y a lieu de demander l'appui de la MRC afin de présenter une demande à la commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

Considérant qu'en vertu du premier alinéa de l'article 61.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (la Loi), une demande d'autorisation doit être assimilée à une demande d'exclusion parce qu'elle vise l'implantation de nouvelles utilisations résidentielles sur un lot contigu aux limites de la zone agricole de la municipalité de Clerval;

Considérant que seule une MRC ou une municipalité avec l'appui de la MRC peut déposer une demande d'exclusion et ce, en vertu de l'article 65 de la Loi.

En Conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon et résolu de demander à la MRC d'Abitibi-Ouest d'appuyer la municipalité de Clerval dans ses démarches auprès de la commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec pour une demande d'exclusion permettant de modifier le schéma d'aménagement et de développement afin de désigner une « affectation Villégiature de consolidation » sur les parties du lot 4 048 985 du rang 8 canton Roquemaure en bordure du lac Abitibi.

Adoptée

21. ENTENTE INTERMUNICIPALE INSPECTEUR

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Jean, appuyé par le conseiller Michel Cliche d'autoriser Suzanne Thériège à signer l'entente intermunicipale pour les frais de l'inspecteur lors des formations ou des séances d'information qui devront être autorisées aux préalable.

Adoptée

22. DOMMAGES PÉRIODE HIVERNALE

La municipalité informera les citoyens de faire des démarches auprès de leur propre assurance s'ils désirent être dédommagé, car la tempête a eu lieu il y a plus d'un mois et personne ne peut être certain de la cause des dommages relevés sur la remise et le motorisé en question.

23. VENTE POUR TAXES

Attendu que la procédure de vente pour non-paiement de taxes sera bientôt enclenché par la MRC;

Attendu que la suite des procédures implique des coûts;

Attendu que la municipalité désire acheter le terrain s'il n'y a pas d'acheteur lors de la vente pour non-paiement de taxes;

2019-04-16

2019-04-17



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon, d'autoriser Manon Pouliot à signer les documents si rattachant.

Adoptée

24. DEMANDE CHEMIN DE LA PLAGES TRUDEL

Nous vérifierons à la fonte de la neige s'il est possible pour le chasse-neige de passer dans cette portion de chemin.

25. PAARM 2019-2020

Attendu que la municipalité de Clerval bénéficie d'un rôle d'évaluation élevé, ne reçoit que très peu d'aide gouvernementale (telle que la péréquation), mais des dépenses toujours importantes;

Attendu que des travaux majeurs doivent être effectués sur la traverse Clerval-La Reine pour éviter un affaissement de chemin;

Attendu que la municipalité de Clerval ne peut assumer seule la totalité de ces coûts;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Cliche, appuyé par le conseiller Gaétan St-Jean et unanimement résolu de faire une demande auprès de la députée Suzanne Blais, afin qu'une aide financière particulière nous soit accordée à l'intérieur de son budget pour les travaux suivants :

Renforcement de la structure de la Traverse Clerval-La Reine

Également, par cette même résolution nous demandons à Mme. la députée Suzanne Blais qu'elle intervienne pour nous auprès de Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dans le cadre de son budget discrétionnaire.

Adoptée

26. FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1er janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE l'Association Multi-ressources La Dualco souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes : Mise en forme, regarni de plantation, dégagement, éclaircie pré-commerciale, construction de chemin et préparation de terrain;

ATTENDU QUE le premier paragraphe de l'article 14.3 A) du règlement relatif au Fonds de mise en valeur précise ce qui suit :

2019-04-18

2019-04-19



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

« L'aide annuelle octroyée par municipalité ne peut dépasser la somme de cinq mille dollars (5 000 \$). Chaque municipalité a la possibilité d'utiliser ce cinq mille dollars (5 000 \$) sur ses lots épars ou sur sa convention d'aménagement forestier, et ce, que la municipalité soit regroupée ou non. »;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Mélançon, appuyée par Gaétan St-Jean, il est unanimement résolu :

•D'appuyer la demande d'aide financière de l'Association Multi-ressources La Dualco au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux ;

Et,

Que la municipalité de Clerval informe la MRC d'Abitibi-Ouest qu'elle prévoit déposer un projet pour la réalisation d'activités sur ses lots épars en 2019 et autorise Michel Cliche à signer la demande au nom de la municipalité.

Adoptée

27. APPUI POUR LE CONTRÔLE DU MYRIOPHYLLE EN ÉPI

CONSIDÉRANT QUE le myriophylle en épi est une plante aquatique envahissante qui est reconnue pour perturber les lacs et cours d'eau en formant de denses tapis de végétation qui déplacent la végétation indigène;

CONSIDÉRANT QUE cette plante envahissante modifie l'habitat des poissons et d'autres espèces aquatiques;

CONSIDÉRANT QUE cette plante envahissante, lorsqu'elle est bien implantée, perturbe sérieusement l'utilisation des plans d'eau à des fins récréatives et touristiques;

CONSIDÉRANT QUE le myriophylle en épi est difficile à éradiquer car de nouveaux plants peuvent se former entre autres par de multiples petits fragments transportés par le courant ou, d'un plan d'eau à l'autre, apportés par tout type d'embarcations;

CONSIDÉRANT QUE les lacs grandement atteints par le myriophylle infligent une dépréciation significative de la valeur foncière des propriétés riveraines;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent de sensibiliser et d'informer l'ensemble de tous les utilisateurs des lacs et cours d'eau du Québec des gestes à poser pour contrôler la prolifération de cette plante exotique envahissante;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Cliche, appuyé par le conseiller Gaétan St-Jean :

« De demander l'intervention du gouvernement du Québec, en consultation avec les associations et les organismes de protection de lacs et de cours d'eau, les chercheurs et les représentants du milieu municipal, pour initier et de mettre sur pied un Programme national de gestion du myriophylle en épi »

Et,

2019-04-20



Procès-verbal du Conseil de Clerval

N° de résolution
ou annotation

«D'appuyer la déclaration de l'Alliance pour la création d'un tel Programme national de gestion du myriophylle en épi.»

Adoptée

28. RENOUVELLEMENT ADHÉSION LOISIR ET SPORT:

2019-04-21

Il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon de renouveler notre adhésion à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue, au coût de 90\$ plus taxes.

Adoptée

29. PROTECTION CONTRE LES CYBERRISQUES:

2019-04-22

Attendu que les cyberrisques sont de plus en plus présents et inquiétants;

Attendu que nos assurances nous suggèrent une assurance de 500\$ par année avec une franchise de 2500\$ pour une limite de 20 000\$ par période d'assurance;

Attendu que nous avons fait des recherches pour une solution plus avantageuse au niveau monétaire;

Attendu que CIA informatique nous offre un service de sauvegarde des documents sur un cloud virtuel au coût de 147\$ pour l'installation et des frais mensuels de 49.45\$;

En conséquence, il est proposé par Michel Cliche, appuyé par Gaétan St-Jean, d'accepter l'offre proposée par CIA informatique pour un cloud virtuel crypté.

Adoptée

30. CHANGEMENT SÉANCE CONSEIL MAI

2019-04-23

Attendu qu'en vertu de l'article 148 du code municipal, la municipalité peut par résolution modifier la date ou l'heure des séances régulières au calendrier;

Attendu que l'assemblée de la MRC d'Abitibi-Ouest concorde avec la même date que notre assemblée de mai;

En conséquence, il est proposé par Michel Cliche, appuyé par Gaétan, de devancer l'assemblée régulière de mai au 8 mai 2019.

31. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-04-24

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Michel Cliche, à 20h11.

Manon Pouliot
Directrice générale

Suzanne Théberge
Mairesse

« Je, Suzanne Théberge, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».